



© Rennes Ville et Métropole, Richard Volante



# APPEL À PROJETS JEUNESSE

2018 RENNES MÉTROPOLÉ  
SOUTIEN  
VOS INITIATIVES !



Vous avez entre **12 et 25 ans** ou vous travaillez avec les 12-25 ans ? Vous avez des idées et vous voulez faire bouger les choses sur votre territoire ?

**Rennes Métropole soutient vos projets.**

## Pourquoi faire un appel à projet ?

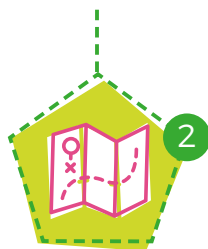
- Pour faire émerger des projets innovants.
- Pour donner des responsabilités et de l'autonomie aux jeunes dans la réalisation de projets dont ils sont porteurs, pour permettre aux jeunes de s'impliquer dans un projet collectif, de se confronter aux autres, de se rencontrer et d'échanger.
- Pour valoriser la jeunesse du territoire et permettre la rencontre de divers publics (générations, géographiques, statut, étudiant, apprentis, travailleurs,...).

## Quels sont les critères d'éligibilité ?



### La place des jeunes dans le projet

Le projet est basé sur une implication ou un investissement direct des jeunes dans son montage ou sa réalisation.



### Le travail en intercommunalité

Le projet doit s'inscrire dans plusieurs communes de Rennes Métropole.



### L'impact territorial du projet

Le projet doit participer au dynamisme du territoire métropolitain en faveur de la jeunesse.



## Quels sont les principes à respecter ?

Être un groupe de jeunes, un collectif de professionnels de la jeunesse ou d'associations.

Être habilité à percevoir une subvention (un des partenaires doit être une association).

Avoir un ancrage sur le territoire de Rennes Métropole et avoir une dimension intercommunale.

Engager l'action en 2018, même si le projet aura lieu en 2019

Ne pas avoir perçu de soutien de Rennes Métropole pour cette même action.

Rennes Métropole ne pourra pas être le seul financeur du projet, un financement partenarial ou un autofinancement sera nécessaire au moins à hauteur de 20% du montant total.

Le montant global de l'enveloppe est de 15 000€. Il sera versé sous forme de subventions réparties en fonction des projets retenus.



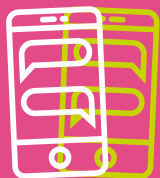
## Quelles sont les modalités de financement ?

## Quelles sont les modalités de réponse ?

Pour postuler, il vous suffit d'envoyer un dossier complet avant le **17 septembre 2018** par mail : **jeunesse@rennesmetropole.fr**. Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné. Après un premier examen du dossier, un temps de rencontre sera organisé la semaine du 8 au 12 octobre 2018 pour permettre aux participants de présenter de vive voix leurs projets aux représentants de Rennes Métropole. La décision sera notifiée à l'ensemble des postulants en décembre après validation des élus de Rennes Métropole.

Retrouvez le dossier complet sur **metropole.rennes.fr**

- Le pilote, ainsi que l'ensemble des parties prenantes
- L'intitulé du projet
- Les constats et analyse des besoins
- Les objectifs du projet
- L'échelle du projet
- Le calendrier de mise en œuvre
- Le budget pluriannuel qui détaille d'autres financements, notamment communaux, et les dépenses
- Les modalités d'évaluation d'impact des actions sur le public jeune et sur le territoire



**Si vous avez une idée, contactez-nous !**

Posez toutes vos questions à :

**jeunesse@rennesmetropole.fr**

Facebook : **Rennes Ville et Métropole**

Twitter : **@metropolerennes**